



Séance du 30 mars 2012

Convocation du 22 mars 2012

Absents excusés : Dominique BEAUFRETON, Alan LAIDET

Secrétaire de séance : Patrice PASQUIER

Dominique BEAUFRETON donne pouvoir à Josette GUITTON

Alan LAIDET donne pouvoir à Alain BRETEAUDEAU

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du conseil municipal du 24 février 2012

1 – Budget Communal

2 – Budget « Domaine de la Croix des Rouleaux »

3 – Avenants aux contrats d'assurance

Les contrats d'assurance contractés auprès de la SMACL sont arrivés à échéance au 31 décembre 2011. Ils avaient été renégociés fin 2007 pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2008 jusqu'au 31 décembre 2011. Afin de pouvoir conserver une couverture des biens, la SMACL propose un avenant de reconduction de tous les contrats d'assurance à compter du 1^{er} janvier 2012. La reconduction se fera chaque année par tacite reconduction. Monsieur le Maire est autorisé à signer les avenants.

4 – Convention CSI/ Commune – Chantier Jeunes

Les jeunes du foyer ont l'intention de partir l'été prochain à un week-end à Eurodisney ou au Parc Astérix. Ils demandent à effectuer un chantier jeunes afin de pouvoir financer ce voyage. ERDF est d'accord pour qu'un transformateur électrique puisse être repeint. Comme les autres années, la commune verserait une aide par jeune participant à ce chantier et ERDF verserait un forfait de 500 euros. Le CSI propose à la signature une convention entre la Commune de La Romagne et le CSI afin de déterminer le montant de l'aide apportée et le nombre de jeunes. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention en précisant que l'aide apportée par la commune s'élèvera à 50 euros par jeune participant au chantier.

5 – Convention d'utilisation des équipements sportifs – Commune/Région/MFR Le Vallon

Le conseil municipal avait décidé en 2011 de signer une convention entre la Commune, la Région et la MFR le Vallon pour l'utilisation des équipements sportifs. Cette convention a été signée pour 4 années avec revalorisation annuelle des tarifs.

La Région des Pays de Loire informe la commune de l'augmentation du tarif horaire à compter du 1^{er} janvier 2012 soit 10,54 euros au lieu de 10,45 euros. Le nombre d'heures d'utilisation n'a pas été modifié.

6 – Compte-rendu de commissions

a/ Site Web : la commission travaille d'arrache-pieds. Le futur nom du site : www.laromagne.fr
Actuellement, une réunion de la commission a lieu chaque semaine. Une personne de plus serait la bienvenue. La commission a décidé de mettre en valeur le logo avec le vert (qui représente le côté rural), le bleu (la mer, la moine), la virgule (le dynamisme), le triangle (l'axe des 3 grandes agglomérations Nantes-Cholet-La Roche s/Yon).

Les termes représentant la commune :

- la campagne, la verdure, une commune calme
- proximité des grands axes, bien desservie par les transports, proximité entre les habitants
- dynamisme : tissu associatif très riche, commune très sportive, commune qui veut évoluer, qui veut grandir
- une expression qui caractérise bien la commune : « La tradition dans le progrès »

Images clés : le bouchot, l'Espace Galerne, le Tennis de Table, les vues aériennes, le complexe sportif très arboré, le parc de la mairie.

Volonté d'avoir un site moderne, clair, aéré, léger, épuré, présence de couleurs, souplesse, harmonie (courbes, arrondis), pas trop de polices d'écriture différentes, pas trop de couleurs d'écriture différentes.

Le site pourrait peut être mis en ligne en septembre.

7 – Questions diverses

a/ DIA 21 rue du Gai Logis : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de la parcelle cadastrée AI 118, située 21 rue du Gai Logis,

b/ Demande de l'Association Ecolmômes – Ecole Publique : Suite à la rencontre de février, l'association a rencontré les élus pour déposer une demande de réouverture du registre d'inscriptions. L'association trouvait que le délai d'un mois n'avait pas été suffisant et qu'il n'était pas légal. Après renseignements pris auprès de l'inspecteur d'académie du secteur, aucun délai n'est imposé par la loi. Actuellement 19 enfants sont inscrits sur la liste (dont 8 enfants de + de 6 ans). Un vote à bulletin secret est demandé pour décider la réouverture ou non du registre. Sur 19 votants : 4 pour et 15 contre. Il est donc décidé de ne pas rouvrir le registre et d'envoyer la liste à l'académie.